

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1963 B 00363

Numéro SIREN : 632 003 638

Nom ou dénomination : SEPIMO

Ce dépôt a été enregistré le 22/02/2018 sous le numéro de dépôt 18931



1802516101

DATE DEPOT : 2018-02-22

NUMERO DE DEPOT : 2018R018931

N° GESTION : 1963B00363

N° SIREN : 632003638

DENOMINATION : SEPIMO

ADRESSE : 31 r Francois 1er 75008 Paris

DATE D'ACTE : 2017/11/27

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

NATURE D'ACTE : DEMISSION DE MEMBRE DU DIRECTOIRE

RN 29/11/17 (ER)

Copie certifiée
conforme à l'original

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :
22 FEV. 2018
Sous le N° : 

SEPIMO
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 2.000.000 euros
Siège social : 31 Rue François 1er – 75008 Paris
RCS Paris 632 003 638


63200363

W 1898

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 27 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le 27 décembre à 11h30, le conseil de surveillance (ci-après le « Conseil ») de la société SEPIMO (ci-après la « Société ») s'est réuni au siège social de la Société au 31 rue François 1^{er}, 75008 Paris, sur convocation de son président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- I- Constatation de la démission de Monsieur Stéphane Garnier de ses fonctions de membre du directoire
- II- Projet d'acquisition de la SAS Jean Cœur Promotion
- III- Cautionnement
- IV – Pouvoirs pour formalités

Sont présents et ont signé la feuille de présence :

Monsieur Pierre BEAUCHEF, président du conseil de surveillance,
Monsieur Alain MORVAN, vice-président du conseil de surveillance,
Madame Anne BEAUCHEF, membre du conseil de surveillance,
Monsieur Jacques LARRETCHÉ, membre du conseil de surveillance,

La séance est présidée par Monsieur Pierre BEAUCHEF, président du conseil de surveillance (ci-après le « Président »).

Le président constate que la moitié au moins des membres étant présents, le quorum est atteint, et que le conseil peut valablement délibérer.

I. CONSTATATION DE LA DEMISSION DE MONSIEUR STEPHANE GARNIER DE SES FONCTIONS DE MEMBRE DU DIRECTOIRE

Le conseil de surveillance prend acte de la démission avec effet au 15 décembre 2017 de Monsieur Stéphane Garnier de ses fonctions de membre du directoire de la Société aux termes de sa lettre de démission en date du 14 décembre 2017 ci-jointe en annexe (« Annexe 1 »).

Le Conseil décide ne pas pourvoir à son remplacement puisque le directoire reste composé de trois membres et répond, à ce titre, aux exigences de l'article L. 225-58 du Code de commerce et de l'article 13.1 des statuts de la Société.

II. PROJET D'ACQUISITION DE LA SAS JEAN CŒUR PROMOTION

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE, connaissance prise du projet et de la présentation qui lui en est faite et conformément aux stipulations de l'article 14.1 in fine et de l'article 17 des statuts, APPROUVE, à l'unanimité, l'acquisition de SAS JEAN CŒUR PROMOTION et AUTORISE consécutivement la Société à se porter acquéreur de 100% de son capital et ses droits de vote, et à se subroger dans tous les droits et obligations attachés audit actions cédées, dont celles relatives à l'Acte authentique reçu le 22 mars 2017 et ses éventuels avenants entre le CIC LYONNAISE DE BANQUE et la SAS JEAN CŒUR PROMOTION.

III. CAUTIONNEMENT

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE, connaissance prise des différents éléments et de la présentation qui lui en est faite et conformément aux stipulations de l'article 14.1 et de l'article 17 des statuts, AUTORISE, à l'unanimité, la Société à se porter caution solidaire tous engagements de la SAS JEAN CŒUR PROMOTION à hauteur de 300 000 € (en substitution de la caution solidaire tous engagements de Monsieur Jean Aimé CŒUR à hauteur de 300 000 €) dans le cadre de l'acte reçu en la forme authentique en date du 22 mars 2017 et ses éventuels avenants entre le CIC LYONNAISE DE BANQUE et la Société JEAN CŒUR PROMOTION et tel que résumé dans l'opération dite « opération à DUINGT (74410) ».

IV. POUVOIRS POUR FORMALITES

Le conseil confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h30.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du conseil.



Monsieur Pierre BEAUCHEF,
Président



Monsieur Alain MORVAN
Vice-Président

Stéphane GARNIER
14, rue Jules Massenet
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

SEPIMO
31, rue François 1^{er}
75008 PARIS

A l'attention de Louis-Guillaume
BEAUCHEF

Paris, le 14 décembre 2017

Objet : Démission du Directoire

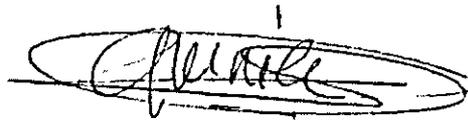
Cher Louis-Guillaume,

Je vous notifie par la présente ma démission de mon mandat de membre du Directoire de la société SEPIMO.

Cette démission prendra effet à compter du 15 décembre 2017.

Je vous remercie de votre confiance tout au long de mon mandat et je reste à votre disposition pour toute information nécessaire.

Salutations respectueuses,



Stéphane GARNIER

LMR